



Bien Vivre à Sainte Marie

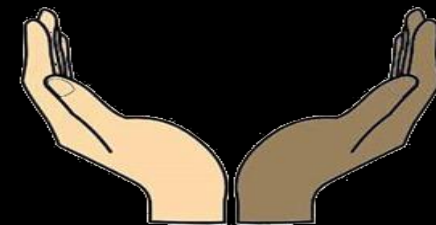
Assemblée Générale Ordinaire 2022

4 février 2023

ARTICLE 1 DES STATUTS DE BVASM :

1. L'accueil des nouveaux résidents
2. Aides aux français
3. Organisation d'événements
4. Conseils et accompagnements
5. La communication
6. Gestion d'un Pôle social

BVASM





BUREAU DE L'ASSOCIATION (2022)

- Président
Gaston BARRE
- Président d'honneur
Patrick BERNARD
- Premier Vice-Président
Jean-Marc BERQUER
- Second Vice-Président
Dambreville HONORE
- Trésorière
Alice RANGODONARISOLO
- Trésorier Adjoint
Patrick LAULAN
- Secrétaire
Florence RAZANASOA
- Secrétaire Adjoint
Éric ARMINJON
- Administratrice Pôle social
Pélagie BERNARD
- Administratrice Pôle social
Farida RASANY
- Administrateur Pôle juridique
Saïd HAFIDHOU
- Administratrice Pôle administratif
Jocelyne DESROSIERS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2023

Ordre du jour :

- Explications OLES
 - Nos actions
- Comptes annuels
 - Site internet
 - EVASAN
- **Election du nouveau bureau**



Bien Vivre à Sainte Marie

Explications OLES



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Société de Bienfaisance

Plus d'une centaine dans divers pays

Association fédérant les **OLES** du monde entier :
La Fibre (<https://lafibrefde.org>)



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Une association devient **OLES** en demandant une homologation et en répondant aux critères d'attribution de subvention chaque année.

L'aide social ne résulte pas d'une loi ou d'un décret.

Les budgets sont attribués par le MAE.

Ils sont discutés en Conseil Consulaire, mais simplement pour avis.

Les budgets sont ensuite attribués par le Ministre, dont les décisions ne sont ni motivées, ni expliquées.



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Les crédits d'aide sociale sont destinés à 3 publics spécifiques :

1. Personnes âgées à faible revenu
2. Personnes handicapées
3. Enfance en détresse

Précisions : Les autres publics en grande difficulté peuvent aussi recevoir des aides ponctuelles, dans la limite des moyens budgétaires alloués par le MAE.

Les aides mises en place ne constituent en aucun cas des droits et doivent être assimilées à des mesures gracieuses du Ministre.

Il convient de rappeler que le système social français, en application du principe de territorialité des mesures législatives, n'est pas applicable aux compatriotes hors de France.



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Synthèse des instructions sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger

Le système d'aide sociale mis en place par le MAE n'est pas considéré pour les ressortissants Français résidant à l'étranger comme une allocation chômage, des allocations familiales ou de revenu de solidarité active (RSA) ou de la couverture médicale universelle (CMU).

Les aides **existantes** sont des aides sociales servies aux français résidant à l'étranger. Elles sont comparables à celles qui sont accordées en France :

- Allocation de solidarité
- Allocation « adulte » ou « enfant handicapé »

Des aides ponctuelles peuvent être également servies dans le cas de difficultés temporaires ou ponctuelles (décès, divorce, maladie, aide à l'enfance en détresse, etc..)



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Synthèse sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger

Allocation de solidarité

Conditions d'attribution : + de 65 ans
inscrit Numic
Prise en compte des revenus

Montant : L'allocation est différentielle
Le montant annuel est fixé en euros
Versement mensuel en devises locales

Actualisation : Cette allocation est revue chaque année par la commission Permanente du conseil consulaire pour la protection des français Résidants à l'étranger.



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Synthèse sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger

Allocation à durée déterminée

- Conditions d'attribution : sans conditions d'âge
inscrit Numic
pas d'autres allocations
Moyens d'existence précaires (- de 1 68 Euros/mois)
- Montant : L'allocation est différentielle et ne peut dépasser 1 68 Euros/mois
Le montant annuel est fixé en euros
Versement mensuel en devises locales
- Durée : ne peut excéder 6 mois à titre exceptionnel, non renouvelable



OLES : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

Synthèse sur l'aide sociale aux Français résidant à l'étranger

Allocation adulte handicapé

-

Allocation enfant handicapé

-

Aides ponctuelles

-

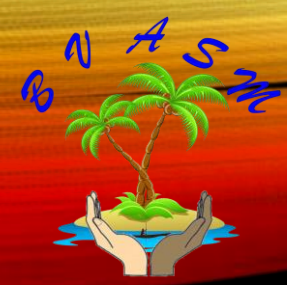
Secours mensuels spécifiques enfants

Contactez l'association Bien Vivre à Sainte Marie pour plus d'informations

OLEs : ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ

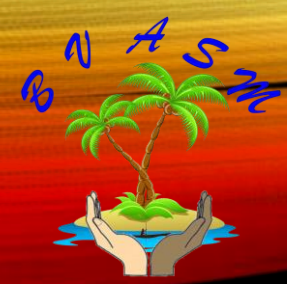
* Toutes ces aides sont ponctuelles et soumises à une évaluation socio-professionnelle.

Nom		Public	Conditions	Aides *
Allocation de solidarité	AS	résident enregistré au consulat plus de 65 ans - (60 ans si inaptitude définitive au travail)	Revenus inférieurs à 168 €	Différentiel pour atteindre 168 € Allocation mensuelle
Allocation adulte handicapé	AAH	résident enregistré plus de 20 ans	Carte d'invalidité plus de 80% Ressource inférieure à 168 €	Différentiel pour atteindre 168 €. Allocation mensuelle
Allocation enfant handicapé	AEH	résident enregistré moins de 20 ans	Invalidité supérieure ou égale à 50% Pas de condition de ressource	Allocation mensuelle
Allocation à durée déterminée	ADD	Français résident enregistré au consulat	aide temporaire en cas de graves difficultés financières temporaires	Aide limitée à 168€ par mois, versée de 2 à 6 mois maximum à titre exceptionnel. Non renouvelable.
Secours occasionnels	SO	Français résident enregistré au consulat	Familles démunies en grande précarité	Aide ponctuelle. Elles ne sont qu'exceptionnellement renouvelables
Aide exceptionnelle	AEX	Français de passage non inscrit au Registre	Après moyens propres et épuisement solidarité familiale et amicale	Aide ponctuelle non renouvelable.
Secours mensuel spécifique enfant	SMSE	Français résident enregistré au consulat moins de 18 ans	Enfant en détresse issus de familles démunies. Demande soumise à autorisation préalable du MEAE.	Aide qui peut s'adapter au calendrier scolaire. En général montant entre 1/8 ou 1/4 du taux de base. Il ne doit pas dépasser 1/2 du taux de base.
Secours occasionnel de solidarité	SOS	Français résident enregistré au consulat	Perte ou diminution conséquente de revenus du fait de la pandémie du COVID-19, absence aide familiale, amicale et Oles. Inéligibilité au dispositif d'aide locale	60,77€ par ménage plus 40,52€ par enfant Un versement unique non cumulable à toutes autres formes d'aides.



Bien Vivre à Sainte Marie

Retour en arrière ... nos actions en 2022 !



Evènements **2022**

Février 2022

Assemblée générale

2 juillet 2022

Déjeuner convivial et festif La Varangue

14 juillet 2022

Fête Nationale Beach Club





2 juillet





BEACH CLUB VOUS PRESENTE

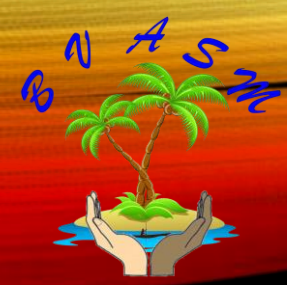
14 juillet 2022

PARTAGER LA FLAMME

CÉLÉBRATION OFFICIELLE AU BEACH CLUB

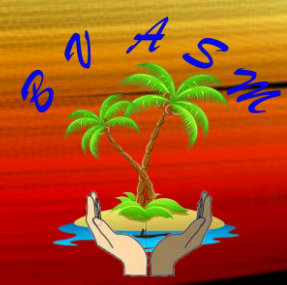
- DE 9H45 À 12H CÉRÉMONIE OFFICIELLE
- 12H DÉJEUNER CONVIVAL AVEC BVSM PAF : 30.000AR ADHÉRENT : 10.000AR
- 13H ANIMATION DIVERSES
 - DÉMONSTRATION GOLF ET BEACH RUGBY
 - CHAISE MUSICAL ET BLIND TEST
 - AMBIANCE MUSICALE GUINGUETTE
- À PARTIR DE 18H : CONCOURS KARAOKE SPÉCIAL CHANSON FRANCAISE
- 21H30 : BAL POPULAIRE

CODE TENUE: BLEU BLANC ROUGE



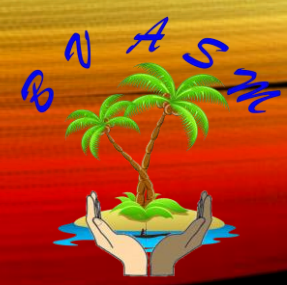
Actions 2022

- OLES
- Prise en charge Frais d'inscription scolaire avec écolage et goûter pour 13 enfants français en situation de précarité importante
 - Prise en charge ressortissant français dans le cadre de l'aide exceptionnelle
- Autres
- Intervention financière conjointe avec l'Association des Drôles de Dames pour le foyer à réhabiliter des étudiants en difficulté
 - Participation financière pour Octobre Rose (Dépistage gratuit du cancer du sein et du col de l'utérus)
 - Intervention financière suite à un incendie dans un maison accueillant 2 familles
 - Distribution de riz dans le cadre de la vaccination contre la Covid-19
 - Donation et distribution de bonbons pour le Noël des enfants de Sainte Marie
 - Donation de 2 ballons de basket à l'Association de basketteurs de l'îlot Madame
 - Donation privée de jouets à l'orphelinat Zazakelly de l'île aux Nattes pour Noël



Détails pour l'aide OLES

Droits d'entrée et écolage St Joseph	416 000 ar
Droits d'entrée et écolage La Frégate	1 504 000 ar
Droits d'entrée et écolage Jacques Sylla	11 136 000 ar
Goûter des enfants Jacques Sylla	440 000 ar
Goûter des enfants St Joseph	106 500 ar
Aide exceptionnelle à résident français	6 152 000 ar
TOTAL	19 754 500 ar



FOYER BEL AVENIR

SEPTEMBRE 2022

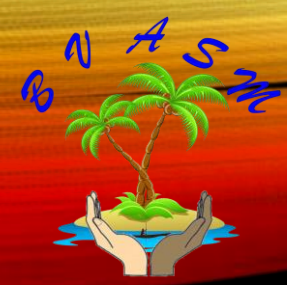


A la demande de l'Association Drôles De Dames de Sainte Marie, Bien Vivre à Sainte Marie a accepté d'apporter une aide à des jeunes étudiants en situation précaire.

Le logement de ce foyer était en mauvais état et il fallait l'équiper en literies.

**Un chèque de
Deux millions ariary
a été remis aux Drôles de Dames**



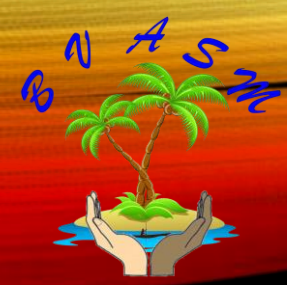


COVID-19 SEPTEMBRE 2022



Don de riz pour accompagner
la campagne de vaccination
pour la Covid-19

Aide de 424 000 ariary



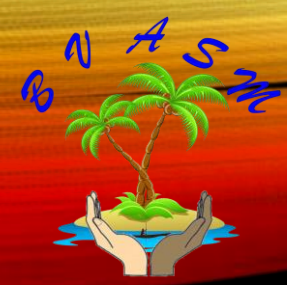
OCTOBRE ROSE

OCTOBRE 2022

Participation financière pour la journée **Octobre Rose**
(Dépistage gratuit du cancer du sein et du col de l'utérus)

**Un chèque de
Deux millions ariary
a été remis à l'organisation**





CASE INCENDIÉE

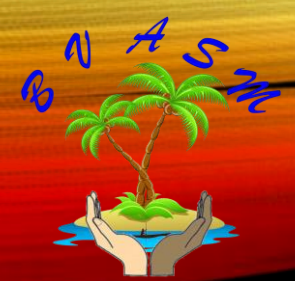
NOVEMBRE 2022



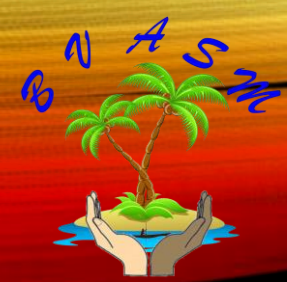
Demande d'assistance pour 2 familles avec enfants suite à l'incendie de leur maison. Achats de l'indispensable en équipement.

Aide de 560 000 ariary



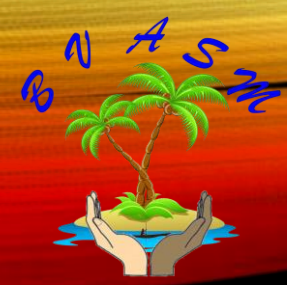


Divers dons effectués en cette fin d'année
Bonbons, ballons ...



Bien Vivre à Sainte Marie

- Comptes annuels



COMPTES ANNUELS au 24/08/2022 (Roeser)

CHARGES			PRODUITS		
6065	Petits logiciels	Ar 102 770,00	707	Vente de marchandises	Ar 240 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	Ar 172 000,00	7401	Subventions OLES reçues	Ar 10 579 771,47
623	Publicité, publications, relations publiques	Ar 120 000,00	754	Ressources liées à la générosité du public	Ar 1 440 000,00
6257	Frais de réceptions, représentations	Ar 5 512 000,00	7553	Remboursement d'aides financières octroyées	Ar 3 335 790,42
6265	Téléphone	Ar 10 000,00	756	Cotisations	Ar 5 220 000,00
627	Services bancaires et assimilés	Ar 428 758,70	7780	Mannifestations diverses	Ar 6 707 000,00
6272	Quote-parts de générosité reversée	Ar 250 240,00			
Total Charges		Ar 6 595 768,70		Total Produits	Ar 27 522 561,89
Résultat de l'exercice au 24/08/2022				Ar 20 926 793,19	
Comptabilité ROESER					
5112	Chèques à encaisser	Ar 240 000,00	1068	Réserves pour projet de l'entité	Ar 13 200 928,83
5121	Compte courant	Ar 24 233 094,06		Résultat de l'exercice courant au 24/08/22	Ar 20 926 793,19
6122	Compte épargne Exponance	Ar 9 165 127,96			
530	Caisse	Ar 489 500,00			
Total	Actif	Ar 34 127 722,02		Passif	Ar 34 127 722,02



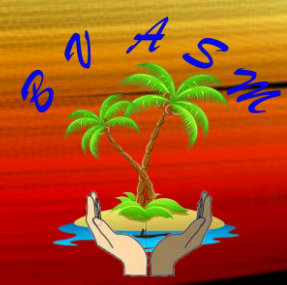
COMPTES ANNUELS au 31/12/2022

CHARGES		
Total Charges au 24/08/2022 (comptabilité roeser)		Ar 6 595 768,70
6022	Frais divers	Ar 370 000,00
6041	Dépenses OLES	Ar 546 500,00
6021	Transports	Ar 14 000,00
627	Services bancaires	Ar 196 445,22
6571	Aides OLES	Ar 25 340 000,00
6012	Achat Matériel	Ar 885 000,00
6257	Frais de réception	Ar 108 000,00
Total Charges du 25/08/2022 au 31/12/2022		Ar 27 459 945,22
Total Charges 2022		Ar 34 055 713,92
		7 567,94 €

ACTIF		
5121	Compte BVSG 31/12/2022	Ar 10 433 648,84
5122	Compte Epargne Exponance	Ar 4 165 127,96
530	Caisse	Ar 319 000,00
Total ACTIF		Ar 14 917 776,80
		3 315,06 €

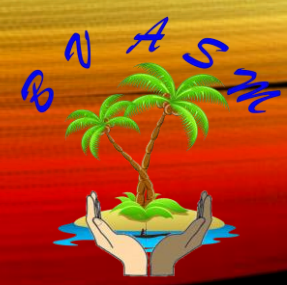
PRODUITS		
Total Produits au 24/08/2022 (comptabilité roeser)		Ar 27 522 561,89
756	Cotisations	Ar 380 000,00
7011	Dons	Ar 1 050 000,00
740	Subventions EFM	Ar 6 880 000,00
512	Virement BVASM CE-CC	Ar 5 000 000,00
Total Produits du 25/08/2022 au 31/12/2022		Ar 13 310 000,00
Total Produits 2022		Ar 40 832 561,89
		9 073,90 €

PASSIF		
1068	Réserves pour projet de l'entité	Ar 8 140 928,83
	Résultat de l'exercice 22 (excédent)	Ar 6 776 847,97
Total PASSIF		Ar 14 917 776,80
		3 315,06 €



Bien Vivre à Sainte Marie

- **Site INTERNET**



Création site internet BVASM

Objectifs :

Réaliser un site Internet afin de mieux communiquer, échanger et informer

- Accueil
- Présentation de BVASM
- Projets en cours et à venir
- Blog sur les actions effectuées
- Donations et bénévolats
- Contact

Bien Vivre à Sainte Marie



Bien Vivre à Sainte Marie

• EVASAN



Evacuation sanitaire

Caisse des français à l'étranger (CFE)

Caisse de sécurité sociale (Carte vitale)

Ne pourront bénéficier d'un contrat, quel qu'il soit, garantissant une évacuation sanitaire, que ceux qui sont garantis par l'une ou l'autre des caisses ci-dessus ou d'un contrat d'assurances privé garantissant un montant minimum de 30 000 euros en cas d'hospitalisation.

Qui a droit à la CFE ?

Toutes personnes résidants de façon permanente dans un pays étranger hors E.U, Suisse, Royaume uni

Qui a le droit à la SS ?

Toutes personnes retraitées résidentes de façon permanente dans un pays étranger hors E.U, suisse, Royaume uni, Et ce, depuis le 1 juillet 2019, sous conditions d'avoir cotisées 15 ans minimum à un ou plusieurs régimes de sécurité sociale au cours de votre carrière professionnelle.

Il faudra cependant faire un certain nombre de démarches obligatoires, particulièrement votre inscription auprès de la CNAREFE qui est le Centre National des Retraités de France à l'étranger.



Evacuation sanitaire

Notre **objectif** pour 2023 est de proposer un contrat d'assistance et d'évacuation sanitaire,

En premier : aux adhérents de notre association via un tarif préférentiel

En second : aux autres résidents.

Nous avons travaillé sur l'élaboration de plusieurs garanties :

- Evacuation sanitaire sur Madagascar (obligation d'avoir une couverture santé CFE)
- Evacuation sanitaire sur l'île de La Réunion (obligation de disposer d'une couverture santé)
- Evacuation sanitaire à l'international (idem que ci-dessus)



*Bien Vivre
à Sainte Marie*



ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Bien Vivre
à Sainte Marie

BVASM



Merci
Merci